

La planification pour la réussite de la mise en œuvre en éducation artistique

La planification pour la réussite de la mise œuvre en éducation artistique au niveau secondaire tient compte de la disponibilité du personnel enseignant en éducation artistique, des moyens d'appuyer ce personnel, des façons de développer des partenariats artistiques et culturels, des ressources physiques et des espaces pour l'éducation artistique, d'une planification horaire et des besoins budgétaires.

Les ressources humaines en éducation artistique : enseignants et coordonnateurs

Les enseignants brevetés qui ont des connaissances spécialisées et professionnelles des disciplines artistiques sont importants pour la mise en œuvre des cadres en éducation artistique de la 9^e à la 12^e année. Dans les cas où les enseignants spécialisés ne sont pas disponibles, il est indispensable de fournir un perfectionnement professionnel continu, du soutien et des ressources de qualité pour appuyer l'apprentissage en éducation artistique.

Les enseignants en éducation artistique, comme tous les autres éducateurs, doivent être appuyés par leurs milieux scolaires et doivent avoir la possibilité de participer régulièrement à des rencontres, des séances de planification et d'apprentissage professionnel. Des programmes de mentorat pour appuyer les nouveaux enseignants en éducation artistique se sont avérés fort utiles, et des modèles de mentorat efficaces ont été mis en place dans les divisions scolaires du Manitoba.

Il est important que chaque division scolaire embauche un conseiller, un coordonnateur, un enseignant ou une personne responsable de fournir de l'appui et du leadership à la division scolaire ou aux écoles pour la planification de l'éducation artistique. Il est également vital que la division scolaire élabore des politiques sur l'éducation artistique pour favoriser et guider le leadership, la planification stratégique et la mise en œuvre dans le domaine des arts. Les politiques de la division scolaire peuvent être définies par des énoncés de croyance générale et de vision commune pour l'éducation artistique actuelle et à venir.

Les partenariats artistiques et culturels

Les partenariats artistiques et culturels peuvent appuyer à la fois l'apprentissage scolaire et parascolaire en éducation artistique. Le Ministère reconnaît les partenariats artistiques et culturels et les expériences d'apprentissage offertes par les communautés et les associations artistiques.

Apprentissage et manifestation d'apprentissage en lien avec les partenariats artistiques et culturels

« L'apprenant développe sa compréhension des artistes, des œuvres et des pratiques dans le domaine des arts dramatiques, des arts visuels, de la danse et de la musique en s'engageant avec la communauté manitobaine et canadienne en musique (p. ex. : artistes, événements, manifestations, organisations, associations, ressources communautaires, innovations, etc.) afin de développer des possibilités d'apprentissage ».

(Manitoba, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur [Arts dramatiques, Arts visuels, Danse, Musique], *9^e à la 12^e année : cadres manitobain des apprentissages, Programme français* : p. 44, ou *Programme d'immersion française* : p. 42).

Les partenariats artistiques et culturels offrent plusieurs possibilités d'apprentissage dans le milieu scolaire. Ils soutiennent et contribuent à l'apprentissage professionnel, créent de nouveaux lieux d'apprentissage à l'extérieur de la salle de classe, encouragent l'exploration et les découvertes artistiques et favorisent le développement de l'identité artistique et culturelle. Ces possibilités d'apprentissage consolident les liens entre les écoles et les communautés et créent des expériences d'apprentissage authentiques répondant aux besoins des enseignants, des élèves, des artistes et de la collectivité.

Les écoles peuvent travailler de concert avec les artistes, les organismes artistiques et les communautés artistiques en plein essor au Manitoba de plusieurs façons. En voici quelques exemples :

- programmes et ateliers éducatifs offerts par les établissements d'enseignement des arts du Manitoba;
- mentorat et partenariats avec les artistes et les membres de la communauté artistique professionnelle;
- programmes d'artistes en résidence;
- outils technologiques interactifs et ressources en ligne;
- participation à des festivals artistiques, à des présentations et à des activités culturelles;
- programmes de subvention artistique et d'apprentissage;
- échanges collaboratifs en éducation artistique et projets de recherche.

Les ressources physiques et les espaces pour l'éducation artistique

Pour assurer la réussite en éducation artistique, il est nécessaire d'avoir des espaces convenablement équipés et entretenus pour l'enseignement et l'apprentissage. Dans la mesure du possible, ces espaces devraient être des locaux dédiés aux arts. Ils doivent être sécuritaires et accessibles à tous les élèves. Ils doivent aussi être équipés d'une infrastructure adéquate et avoir suffisamment de matériel et de ressources technologiques. L'équipement et les instruments doivent être appropriés et en bon état. Chaque discipline artistique (danse, arts dramatiques, musique, arts visuels) a des besoins en matière d'espace qui sont différents des autres matières.

Les espaces réservés à l'éducation artistique de qualité pourraient comprendre :

- une **infrastructure** appropriée pour chaque discipline artistique (p. ex. : plancher de danse ouvert avec barres, espaces ouverts ou salles d'atelier et estrade pour les arts dramatiques, espaces acoustiquement adaptés pour les divers groupes de musique et les instruments, espaces réservés aux activités artistiques bien ventilés et bien éclairés qui comprennent un accès tout proche à l'eau et aux éviers, etc.);
- un **espace d'exposition et d'entreposage** adéquat et sécuritaire pour tous les instruments, le matériel, les objets, les accessoires, les costumes, le décor et tout autre besoin spécifique aux différentes disciplines;
- des **espaces de taille appropriée** pour satisfaire aux besoins des différents groupes d'éducation artistique;
- l'accès aux **ressources technologiques** adéquates et à jour (p. ex. : ordinateur, projecteur, écran, tablette, connectivité Internet, équipement audio-vidéo, éclairage de qualité, clavier, microphones, etc.);
- des **espaces meublés** convenablement (p. ex. : miroirs, boîtes noires, pupitres à musique, chaises, plateformes surélevées, tables de travail, babillards, bibliothèques, etc.);
- **fournitures, équipement, matériaux et ressources éducatives renouvelables** appropriés pour la danse, les arts dramatiques, la musique et les arts visuels.

La planification horaire de l'éducation artistique

La planification horaire des cours d'éducation artistique suit les mêmes lignes directrices que celles établies pour les autres matières. Les cours d'éducation artistique comptent 110 heures de temps d'enseignement pour obtenir un crédit complet et 55 heures de temps d'enseignement pour obtenir un demi-crédit. Il incombe à chaque école de déterminer comment mieux organiser et établir les horaires pour ces heures-crédits selon le contexte local; cependant, il y a des pratiques prometteuses et créatives qui contribuent à la réussite des programmes en éducation artistique.

Par exemple :

- La planification horaire assurant l'accès équitable à l'éducation artistique implique que les cours facultatifs d'éducation artistique et les cours obligatoires ne soient pas prévus aux mêmes périodes de l'horaire scolaire de sorte que les élèves n'aient pas à choisir entre eux;
- La planification horaire assurant l'accès équitable à l'éducation artistique implique que les cours facultatifs d'éducation artistique ne soient pas tous prévus dans les mêmes périodes de l'horaire scolaire. Par exemple, si le cours d'arts visuels est prévu à la même période que celui de l'harmonie scolaire, les élèves sont dans l'obligation de choisir l'un ou l'autre plutôt que d'avoir la chance d'explorer une variété d'expériences en éducation artistique;
- de plus longues périodes (p. ex. : toute l'année) de formation intensive consacrées à l'enseignement et à l'apprentissage approfondis des arts sont plus efficaces pour l'éducation artistique que de courtes périodes (p. ex. : 30 minutes) d'éducation artistique;
- de plus longues périodes de formation continue consacrées à l'enseignement et à l'apprentissage approfondis des arts sont plus efficaces que des périodes qui se déroulent seulement dans certains semestres;
- des horaires flexibles pourraient inclure une prolongation de la journée pour les cours d'éducation artistique donnant droit aux crédits.

L'apprentissage en éducation artistique n'est pas seulement limité aux cours donnant droit aux crédits. Afin d'offrir aux élèves de riches possibilités d'apprentissage, il est important d'inclure des activités parascolaires en éducation artistique à l'horaire de l'école.

Les considérations budgétaires pour l'éducation artistique

Les considérations budgétaires pour une éducation artistique efficace et réussie incluent les ressources humaines et les autres ressources qui figurent dans les sections précédentes. La planification budgétaire des arts doit également prendre en compte le besoin de renouveler les ressources en matière d'éducation artistique. Parfois, le matériel artistique doit être remplacé ou renouvelé, tel que les fournitures d'arts visuels, les partitions musicales, les pièces de théâtre, les chorégraphies de danse, etc. Il y a également d'autre matériel et équipement qui pourraient faire partie des considérations budgétaires à plus long terme. Si l'achat des instruments fait partie de la planification budgétaire de la division scolaire, les coûts ou l'entretien continu, les réparations et le remplacement de ces instruments doivent être pris en compte.

Les considérations budgétaires peuvent également inclure des collaborations entre les communautés et les artistes pour améliorer les liens entre l'apprentissage des arts et les programmes d'études.